

REPUBLIQUE TOGOLAISE

AVIS DE MARCHES POUR DES TRAVAUX

Avis de marché pour des travaux de construction et équipement de douze (12) bâtiments scolaires et réhabilitation dans quatorze (14) établissements scolaires de la région des savanes

Procédure ouverte internationale

Construction et équipement de douze (12) bâtiments scolaires et réhabilitation dans quatorze (14) établissements scolaires de la région des savanes / AOI N°002/2024/AOI/PR-PURS/T/BOAD

Référence accord de prêt : 2023040/PR TG 2024 07 00 du 14 février 2024

AOI N°002/2024/AOI/PR-PURS/T/BOAD

DESCRIPTION DU PROJET

1. Maître d'ouvrage

La Primature

2. Description du marché

Les travaux consisteront en la construction et la réhabilitation de bâtiments scolaires dans la région des savanes : les travaux préparatoires, le terrassement, la maçonnerie, le béton, béton-armé, revêtement, la toiture et le faux plafond, la menuiserie-serrurerie, l'électricité, plomberie sanitaire peinture, divers travaux.

3. Nombre et intitulés des lots

Le marché est divisé en quatre (04) lots à savoir :

Lot 1 : Construction d'un bâtiment de trois salles de classe avec bureau-magasin et deux blocs de latrine de trois cabines chacun à l'EPP BAKANOU ; à l'EPP GBALONDI et à l'EPP NAYO TONTONDJI dans la préfecture d'OTI-SUD et **réhabilitation** de bâtiments scolaires au CEG TAKPAPIENE, au CEG DJE-BOURI dans la préfecture de l'OTI-SUD et au CEG MANGO VILLE 2 dans la préfecture de l'OTI.

Lot 2 : Construction d'un bâtiment de trois salles de classe avec bureau-magasin et deux blocs de latrine de trois cabines chacun à l'EPP KPALMATONGUE ; à l'EPP NAMOUNDJOUATE G/B ; à l'EPP SAM NABA dans la préfecture de CINKASSE et à l'EPP NATCHARE dans la préfecture de TONE et **réhabilitation** de bâtiments scolaires au LYCÉE NADJOUNDI et à l'EPP BASSOUDOUGOU respectivement dans les préfectures de CINKASSE et de TONE.

Lot 3 : Construction d'un bâtiment de trois salles de classe avec bureau-magasin et deux blocs de latrine de trois cabines chacun à l'EPP KPAPORGA ; à l'EPP MALGBANGOU G/C et à l'EPP TCHAMONGA respectivement dans les préfectures de KPENDJAL, KPENDJAL-OUEST et OTI-SUD et **réhabilitation** de bâtiments scolaires au CEG NALOATE, au LYCEE POGNON dans la préfecture de KPENDJAL-OUEST, à l'EPP BORGOU et à l'EPP MANDOURI-TOLONGOU/A dans la préfecture de KPENDJAL.

Lot 4 : Construction d'un bâtiment de trois salles de classe avec bureau-magasin et deux blocs de latrine de trois cabines à l'EPP SAWALDJOAGUE ; et d'un bâtiment de quatre salles de classe, un bloc administratif et deux blocs de latrine de trois cabines chacun au Lycée KOUNTONG BONG dans la préfecture de TONE et **réhabilitation** de bâtiments scolaires au CEG NAYERGOU, EPP LOKO CENTRE dans la préfecture de TANDJOUARE, à l'EPP TANIKAGOU, au CEG SIBORTOTI dans la préfecture de TONE et au LYCÉE NAGBENI dans la préfecture de l'OTI.

NB 1 : Les fournitures de bureaux et les tables bancs sont incluses dans les devis quantitatifs et estimatifs des lots.

NB 2 : Les soumissionnaires peuvent postuler à tous les lots mais ne peuvent être attributaire que d'un (1) lot au maximum.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

4. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) :

- 1) La participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale d'un État éligible conformément à l'accord de prêt 2023040/PR TG 2024 07 00 du 14 février 2024 ;
- 2) La participation aux appels d'offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n'ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur Siège ;
- 3) Lorsque le financement couvre une opération mise en œuvre par l'intermédiaire d'une initiative régionale, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne morale d'un État participant à l'initiative concernée ;
- 4) Lorsque le financement couvre une opération cofinancée avec un État tiers, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne morale éligible en vertu des règles dudit État tiers. Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

5. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées. Les offres ne portant que sur une partie des prestations requises ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres. Dans le cas d'une variante, l'évaluation se fera sans la variante.

a) Les candidats peuvent soumettre une candidature pour un seul Lot, pour plusieurs Lots ou pour

tous les Lots, mais une seule candidature par Lot. Les marchés seront attribués Lot par Lot et chaque Lot fera l'objet d'un marché distinct. Le nombre de Lots pouvant être attribués à un soumissionnaire ne peut faire l'objet d'aucune restriction ;

b) Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire le chef de file et tous les autres partenaires) sont conjointement et solidairement responsables devant l'Autorité Contractante ;

c) La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 4) entraînera automatiquement l'exclusion de cette personne (si celle-ci fait partie d'un consortium, ce dernier sera exclu dans son ensemble).

6. Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance est autorisé à hauteur maximale de quarante (40%) pourcent de la valeur du marché.

7. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux et de fourniture, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de la BOAD.

NB : Tous les soumissionnaires devront obligatoirement utiliser les formulaires de soumission pour les travaux inclus dans le dossier d'appel d'offre sous peine de rejet de leurs offres.

8. Possibilités de sous-traitance

Le recours à la sous-traitance est autorisé.

9. Garantie de soumission

Les offres doivent comprendre des garanties de soumission pour chacun des lots selon le tableau en dessous :

N° du lot	Montant de la garantie de soumission bancaire en (F CFA
1 ; 2 ; 3 ; 4	Trois millions cinq cent mille (3 500 000) par lot

NB : La garantie de soumission est établie conformément au modèle joint au projet de DAO (une copie ne sera pas admise). L'absence ou la non-conformité substantielle de la garantie de soumission entraîne le rejet de l'offre. Si l'institution d'émission de la garantie est étrangère, elle devra avoir une institution financière correspondante située dans un pays de l'espace UEMOA auprès de laquelle un appel en garantie pourra être fait.

Cette garantie de soumission sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties.

10. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à **cinq pourcent (5 %)** de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par l'Autorité Contractante. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

11. Réunion d'information et/ou visite de site

La visite de site est obligatoire pour chaque soumissionnaire et les frais de voyage seront à leur charge.

La réunion d'information et de confirmation de la participation des soumissionnaires se déroulera **le 24 septembre 2024 à 9 heures 00 minute GMT** à la Coordination générale du PURS sise dans l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA au cinquième étage. La visite de site sera organisée à partir **du 25 septembre 2024**.

12. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

13. Date prévue de commencement du marché

La date prévue pour le commencement du marché sera la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

14. Période de mise en œuvre des tâches

Le délai d'exécution des travaux est de sept (07) mois. L'application des pénalités de retard commencera après le septième mois d'exécution.

NB : Les mobiliers de bureau et les tables bancs seront livrés deux (02) semaines au plus tard après la réception provisoire des bâtiments.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

15. Critères de sélection des travaux de constructions

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble.

Capacité économique et financière du candidat :

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- a) Fournir un bilan certifié par l'administration fiscale ou un expert-comptable agréé pour les trois (03) dernières années (2023, 2022 et 2021) ;
- b) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen égal à cinq cent millions (500 000 000) FCFA au cours des trois dernières (03) années (2023, 2022, 2021). Le chiffre d'affaires doit être accompagné de bilans certifiés par l'administration fiscale ou un expert-comptable agréé ;
- c) Une attestation de facilité de crédit égal au moins à (0,5) fois le montant de l'offre.

NB : les sociétés nouvellement créées et qui sont dans l'impossibilité de fournir les états financiers des trois dernières années (2023, 2022 et 2021) exigés sont autorisées à prouver leur capacité économique et financière par tout autre document substitutif distinct de l'attestation de capacité financière.

Capacité technique et professionnelle du candidat :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- a) Etre en règle avec l'administration publique en présentant dans l'offre des pièces administratives réglementaires de son pays de provenance ;
- b) Avoir réalisé au moins deux marchés de bâtiments publics de nature et de complexité similaires au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019) (**joindre les attestations de bonne fin d'exécution, page de garde et page de signature du contrat**) ;
- c) Pour le marché cité en dessus, ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au point b) ci-dessus, disposer d'une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes pour tous les lots : terrassement, béton, béton-armé, maçonnerie, toiture-étanchéité, plomberie sanitaire, carrelage-revêtement, menuiserie, peinture-badigeon et électricité.

NB : Les expériences spécifiques, doivent être prouvées par les attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception définitive.

Les entreprises ayant été défaillantes dans l'exécution des marchés avec l'administration publique ne sont pas admises à concourir

- d) Disposer d'un personnel d'encadrement et du matériel conformément au minimum exigé dans la section grille de conformité.

Liste du personnel clé pour chacun des lot 1 à 4 :

No.	Poste	Effectif	Expériences globales en travaux	Expérience dans des travaux similaires (nombre)
1	Conducteur des travaux : Ingénieur de Conception en Génie Civil BAC+5 au moins ou Ingénieur des travaux en Génie Civil BAC+3	01	Avec 03 ans d'expérience pour l'ingénieur GC Avec 05 ans d'expérience pour la licence ou DUT en GC	Une expérience en marchés relatifs à la construction de bâtiment réalisé au cours des cinq (05) dernières années et avoir exécuté au moins deux (02) marchés similaires

2	Chef de Chantier : BTS (BAC+2) en Génie civil ou Bac F4 ou BT en génie civil	04	Avec 03 ans d'expérience pour le BTS Avec 08 ans d'expérience pour le BT et bac F4	Une expérience en marchés relatifs à la construction de bâtiment réalisé au cours des cinq (05) dernières années et avoir exécuté au moins deux (02) marchés similaires.
3	Chef chantier : Technicien supérieur de BAC+2 en génie électrique ou génie électrotechnique ou bac F3 OU BT en électricité	03	Avec 03 années d'expérience. Avec 06 ans d'expérience pour le BT et bac F3	Une expérience en marchés relatifs à l'électricité de bâtiment réalisé au cours des cinq (05) dernières années

NB : l'entreprise doit fournir les CV dûment signés par les titulaires accompagnés d'une photocopie légalisée d'une pièce d'identité et toutes pièces justificatives de l'expérience du personnel (diplôme, attestation, certificats, ...). Ces CV doivent être élaborés par les experts proposés.

Liste des matériels et équipements requis :

Le Candidat doit établir qu'il dispose des matériels suivants pour chaque lot :

N°	Désignation du matériel	Nbr	APPARTENANCE
1	Camion benne	1	Propriété / location
2	Bétonnière	3	Propriété
3	Vibreux	3	Propriété
4	Véhicule de liaison	2	Au moins un (01) en propriété
5	Dameuse	3	Propriété

N.B : Joindre les cartes grises des véhicules ou reçus d'achat. En cas de location le contrat ou attestation de location des matériels qui seront mobilisés sur le chantier.

e) Joindre les documents suivants pour la proposition technique :

- Plan d'organisation et de gestion du site ;
- Méthodologie de réalisation ;
- Planning/calendrier des travaux ;
- Programme/calendrier de mobilisation ;
- Code de conduite (ESHS) ;

N.B : Conformément aux nouvelles directives du bailleur, il n'est pas nécessaire que les soumissionnaires joignent les pièces administratives à jour à l'étape d'évaluation pour les marchés de travaux. Seuls les attributaires provisoires auront quinze (15) jours pour fournir les pièces administratives à jour ci-dessous.

Toutefois, les soumissionnaires peuvent joindre les pièces administratives qui ne sont pas à jour afin

de permettre l'évaluation.

Les attributaires devront joindre à leur offres les pièces administratives suivantes :

Pour les entreprises communautaires

- Carte d'Immatriculation Fiscale en cours de validité ou toute autre pièce équivalente ;
- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale ou quitus fiscal en cours de validité ;
- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) en cours de validité ;
- Quitus social en cours de validité ;
- Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises étrangères

- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite en cours de validité ;
- Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

NB 1 : Les pièces peuvent être des copies légalisées ; toutefois, les originaux du quitus fiscal, de l'attestation de régularité fiscale et l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation seront demandés au soumissionnaire retenu.

N.B 2 : Les soumissionnaires dont les pièces administratives ne sont pas à jour à la remise des offres sont autorisés à soumettre leurs offres avec des pièces administratives de validité expirée pour l'évaluation. Toutefois, les attributaires provisoires qui seront dans le cas auront un délai de quinze (15) jours maximum pour fournir les pièces administratives en cours de validité ci-dessus.

16. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas et n'excède pas le budget alloué aux travaux.

SOUMETTRE UNE OFFRE

17. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement en liquidité d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA à l'adresse suivante : **Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo, Tél : 228 93 24 98 80 ; Email : secretariat.coordination@purs.gouv.tg.**

Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres pour les travaux

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante ci-dessous au plus tard quinze (15) jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché :

< M. le Général de Brigade MAGANAWÉ Dadjá, Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo, Tél : 228 93 24 98 80 ; Email : secretariat.coordination@purs.gouv.tg.

L'autorité Contractante n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié dans les mêmes médias ayant servi à la publication de l'Avis de marché au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres pour les marchés des travaux.

18. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des offres est 22 octobre 2024 à 09 heures 00 minute GMT

Toute offre reçue après les date et heure limite ne sera pas prise en considération.

Les offres doivent être soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement à l'autorité contractante et être :

- SOIT envoyées par courrier postal ou par service de messagerie, auquel cas la date du récépissé de dépôt fait foi ;
- SOIT **remises en main propre** par le participant en personne ou par un agent **directement** dans les locaux de l'autorité contractante contre **remise d'un accusé de réception signé et daté**, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

L'intitulé du marché et la **référence de la publication** doivent être mentionnés sur l'enveloppe contenant l'offre et dans toute correspondance ultérieure avec le maître d'ouvrage.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le maître d'ouvrage l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

NB : la soumission par voie électronique n'est pas autorisée

19. Séance d'ouverture des plis

La séance d'ouverture des plis est publique. **Elle aura lieu le 22 octobre 2024 à 09 heures 30 minutes GMT** dans l'immeuble SGI au quatrième étage à la salle de réunion de l'UGP-PURS.

20. Debriefing

Toute entreprise qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de débriefing, il devra en assumer tous les coûts.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

22. Base juridique

Le *Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD* disponible sur le site web www.boad.org/politiques-procedures-directives/.

N.B : L'Autorité contractante se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis d'appel d'offres.

Le Coordonnateur Général du PURS